

Il n'existe pas de mesure adéquate des troubles mentaux. On peut cependant indiquer qu'en 1975, on a enregistré 132,001 admissions dans les établissements de soins psychiatriques en internat, soit une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente. Les radiations ont augmenté également de 4% pour passer à 134,129. Le nombre de malades inscrits en fin d'année était de 53,279, ce qui représente une diminution de 3% par rapport à l'année précédente. Le tableau 5.18 renferme des renseignements sur le mouvement des malades dans les différents types d'établissements psychiatriques.

A la fin de 1975, 228 établissements et 140 services psychiatriques dans des hôpitaux généraux s'occupaient de personnes souffrant de troubles psychiques; la majorité des établissements sont administrés par les provinces. Les malades hospitalisés se trouvent surtout dans les 44 hôpitaux publics pour maladies mentales. La plupart des hôpitaux pour maladies mentales ont construit des annexes successives à l'édifice original, et un grand nombre ont fait œuvre de pionnier dans l'utilisation de nouveaux traitements pour la maladie mentale. Plusieurs provinces organisent des séjours pour ces malades dans des sortes de maisons de pension, et en vertu du Régime d'assistance publique du Canada le gouvernement fédéral partage avec elles le coût de la garde des malades nécessiteux. Dans toutes les provinces, au moins 88% (96% à l'échelle nationale) des recettes déclarées par les établissements pour maladies mentales en 1973 provenaient des gouvernements provinciaux ou des régimes provinciaux d'assurance.

On procède actuellement à l'expansion des services locaux d'hygiène mentale en vue d'assurer une plus grande continuité des soins, traiter les dépressions naissantes et aider les malades à reprendre une vie normale. Les services psychiatriques des hôpitaux généraux font beaucoup à cet égard en intégrant la psychiatrie aux autres soins médicaux et en mettant ces services à la disposition des malades dans leur propre localité. En 1975, les 140 services psychiatriques, qui comptaient 4,507 malades à la fin de l'année, figuraient pour 48% des admissions de tous genres dans les établissements pour maladies mentales. L'hospitalisation dans les services psychiatriques est couverte par tous les régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation. Certaines provinces ont de petits hôpitaux psychiatriques régionaux qui facilitent l'accès des malades aux traitements et l'intégration complète des services médicaux. Des centres de soins de jour, qui permettent aux malades de passer la journée à l'hôpital et de rentrer chez eux pour la nuit, ont été organisés dans tout le pays. Des services locaux d'hygiène mentale, certains administrés par les provinces, d'autres par les municipalités, ainsi que des services psychiatriques pour les malades externes ont été mis sur pied dans toutes les provinces.

Des services spécialisés de réadaptation qui aident les anciens malades à vivre une vie plus normale sont administrés par des hôpitaux pour maladies mentales et par des organismes sociaux. On peut mentionner entre autres les ateliers protégés où les personnes sont rémunérées pour leur travail en même temps qu'elles reçoivent une formation, et les foyers de transition où les malades peuvent vivre et continuer à recevoir un traitement tout en s'adaptant à un emploi.

Les services pour les attardés mentaux comprennent des écoles ou des classes de formation de jour, des camps d'été et des ateliers protégés, de même que des soins en résidence. Ces services offrent une formation sociale, générale et professionnelle. On enseigne des métiers manuels dans les ateliers-écoles et on procure un emploi à certains attardés.

Les enfants souffrant de troubles affectifs, notamment de troubles de la personnalité ou du comportement, sont traités dans des services hospitaliers, des services locaux, des services d'orientation de l'enfance et d'autres services de consultation externe.

L'alcoolisme, maladie dont souffrent au moins 2% des Canadiens adultes, se traite dans des hôpitaux, des services de consultation externe, des foyers, des résidences ou fermes pour séjours de longue durée, et dans des établissements spéciaux pour les délinquants alcooliques. Des organismes officiels et bénévoles